

73  
1112

GOUVERNEMENT GENERAL  
DE  
L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX  
PUBLICS

*Archives*

COMPTE RENDU  
de la  
VISITE DU 2 AVRIL 1954 AU SUJET  
DES GLISSEMENTS DES CORNICHES DE  
DAKAR

1. **NAME** - **PAUL GILBERT**

2. **ADDRESS** - **1000 1/2 10th Street, N.W., Washington, D.C.**

3. **TYPE OF BUSINESS** - **Businessman**  
4. **NAME OF FIRM** - **None**  
5. **NAME OF PARTNER** - **None**

6. **CLASS OF BUSINESS** - **Businessman** (See 2 above)

7. **POSITION HELD**

8. **NAME OF FIRM** - **None**  
9. **NAME OF PARTNER** - **None**

10. **POSITION HELD**

11. **NAME OF FIRM** - **None**  
12. **NAME OF PARTNER** - **None**

13. **POSITION HELD**

14. **NAME OF FIRM** - **None**  
15. **NAME OF PARTNER** - **None**

16. **POSITION HELD**

17. **NAME OF FIRM** - **None**  
18. **NAME OF PARTNER** - **None**

19. **NAME OF FIRM** - **None**  
20. **NAME OF PARTNER** - **None**

21. **NAME OF FIRM** - **None**  
22. **NAME OF PARTNER** - **None**

Le glissement des corniches de DAKAR n'est pas un phénomène récent : il a déjà retenu l'attention de l'Administration depuis plus de 20 ans puisque dès 1931 le Gouverneur Général estimait indispensable d'étudier en détail le phénomène des érosions, constatées le long des côtes de la Presqu'Île. Déjà à cette époque le danger était estimé extrêmement sérieux puisque le Département indiquait le 12 Avril 1932 dans sa dépêche 2086 " qu'il serait peut être plus sage et moins coûteux de prévoir le déplacement des installations menacées plutôt que d'envisager des travaux très délicats dont la réussite n'est pas certaine ".

Il apparaît, les études entreprises depuis l'ont montré, que ces déformations sont dues à un certain nombre de facteurs qui agissent simultanément ou séparément suivant les parties de la côte considérée :

- a) - ravinement par les eaux pluviales de ruissellement
- b) - glissement et foirages des terrains marneux irrégulièrement humides par suite des infiltrations des eaux pluviales ou usées.
- c) - érosion par la mer qui attaque le bas des falaises jusqu'à ce que celles-ci viennent s'écouler et qui enlève ensuite les éboulis pour recommencer à nouveau son travail destructeur. Cette action se fait surtout sentir sur la partie Ouest de la corniche dans l'Anse des Maledelaines, de l'Abattoir à la hauteur de l'Avenue Borgnis Desbordes.
- d) - l'action de l'air, du vent, de la température, de l'humidité.

Ces attaques sont grandement favorisées par la configuration des plages, des falaises, par le relief des régions avoisinantes, par la nature géologique des terrains en contact avec les eaux pluviales, avec la mer, avec les agents atmosphériques.

Les archives administratives rapportent un certain nombre de cas intéressants plus ou moins importants qui se sont produits depuis 1931 et qui ont donné lieu à des mesures de protection diverses.

- a) En 1931 on constate que la côte recule de deux mètres par an au droit de la caserne Gallièni.

.../...

g) - A la fin de l'hivernage de 1950 des glissements peu importants avaient lieu derrière le Palais du Gouvernement Général - Les pluies exceptionnelles de l'hivernage 1951 accentuèrent ces glissements qui prirent des proportions considérables.

Pour y remédier il fut procédé à la construction d'un drain avenue Roume et à divers autres travaux de protection contre les infiltrations d'eau pluviales.

De nombreux rapports ont été rédigés sur la question des glissements des corniches de DAKAR, qui se sont efforcés de donner une explication à ce phénomène : nous n'y reviendrons pas. Examinons les problèmes tels qu'ils se posent aujourd'hui et essayons d'en déduire les mesures à prendre.

#### I°/ - Corniche des Madeleines :

L'attention de M. LENOBLÉ avait été attirée sur des déformations en cet endroit par des fissures qui s'étaient produites depuis les pluies récentes dans l'immeuble appartenant à la B.N.C.I (Villa GRISLAINE) dont il est architecte.

La Commission est unanime à déclarer que ces fissures ne peuvent être dues à un glissement général du terrain comme le pensait M. LENOBLÉ, mais plutôt d'un mauvais état des fondations de l'immeuble lui-même.

Par contre l'on constate :

- quelques gonflements bien localisés dans le mur de soutènement de la falaise.
- quelques affaissements très localisés également sur le trottoir bordant ce mur.
- Des fissures sans importance apparente sur la chaussée.

Les drains construits en 1948 paraissent bien jouer leur rôle, l'un d'eux a encore une débit de 1 litre minute environ, alors qu'il n'a pas plu depuis plus de deux mois. Les caniveaux sont fissurés en de nombreux endroits et ont besoin d'un sérieux entretien. Les terrains en pente qui s'étendent du mur de soutènement à la mer sont en grande partie déboisés.

Si aucun danger de glissement important comme celui de 1946 ne paraît devoir être craint, il faut cependant en déduire que malgré les ouvrages de protection qui ont été construits durant ces dernières années, les terres, à cet endroit, ne sont pas encore complètement stabilisées.

S'il n'y a pas lieu de construire de nouveaux ouvrages de protection il est indispensable que ceux qui existent soient sérieusement entretenus :

- Reprise du mur de soutènement là où il a subi des gonflements

.../...

- Remise en état des caniveaux d'écoulement d'eaux pluviales
- Vérification des drains et veiller à ce qu'ils ne soient pas obstrués.
- Reboisement de tout le terrain compris entre le mur de soutènement et la mer.
- Vérification de l'état du cordon littoral qui serait, paraît-il, sérieusement entamé par l'érosion marine -
- Surveillance sur le plateau des zones d'infiltration possibles et entretien des collecteurs d'eaux pluviales -
- Drainage des zones d'infiltration qui ne peuvent pas être supprimées

Il ne semble pas que les injections de ciment puissent être un remède vraiment efficace elles risquent par contre de colmater les drains.

#### 22) - Hôtel du Délégué .-

La non plus les déformations n'ont pas atteint un caractère extrêmement alarmant :

- il s'agit d'affaissements visibles en haut du mur de soutènement. Le mur de soutènement est lui-même intact -

Ces affaissements ou glissements de terrain sont certainement provoqués par l'infiltration des eaux d'arrosage des jardins qui entourent la villa (le long des murs du bâtiment, des plantes sont arrosées en permanence)

La meilleure mesure de protection serait la suppression de tout arrosage : il est peu probable qu'elle puisse être appliquée.

Une autre mesure consisterait à empêcher l'infiltration profonde des eaux d'arrosage en créant à un mètre de profondeur par exemple une surface étanche (bitume ou autre) inclinée vers le mur de soutènement le long duquel serait aménagé un drain collecteur.

En effet si les affaissements actuels sont encore sans danger pour l'immeuble il n'en sera certainement pas de même dans quelques années.

.../...

Une visite sur la plage qui se trouve immédiatement au dessous a permis de constater la présence d'infiltrations importantes qui venaient sortir à cet endroit, au bas de la falaise. Ces infiltrations sont susceptibles de provoquer d'importants glissements de terrain. Il importe d'en trouver rapidement l'origine et d'essayer d'y remédier par un système de drainage efficace. L'examen des installations sanitaires de l'Hôpital peut apporter une solution à ce problème.

3°) - Projet de construction d'une nouvelle Pharmacie d'Approvisionnement.

Les Services d'urbanisme de la ville de Dakar projettent d'aggrandir le carrefour de l'Avenue Roume et de l'Avenue Courbet face à l'entrée de l'Hôpital Principal. Cet aggrandissement entraîne la destruction d'une partie des bâtiments de la Pharmacie d'Approvisionnement.

Pour récupérer les bâtiments perdus et pour agrandir l'actuelle pharmacie, le Service de Santé projette de construire un bâtiment de quatre étages sur l'arrière des bâtiments actuels et en bordure de la Rue du Président Paul Doumer.

Des affaissements ont eu déjà lieu dans la Rue Paul Doumer en 1940. Des affaissements plus récents ont eu lieu sur la route de la Corniche à proximité du carrefour de cette même rue. Il s'agit là d'une assise de Marnes magnésiennes sur des Marno-calcaires gris, situation particulièrement favorable au glissement.

Les membres de la réunion consultés sur l'opportunité d'un tel projet ont unanimement déclaré ne pouvoir se porter garants de la stabilité d'un immeuble d'une telle importance construit sur une assise aussi fragile et ils conseillent au Service de Santé de procéder à un remaniement de son projet.

Conclusions générales.

Il ressort de cette visite des corniches de Dakar, que des crédits d'entretien devraient être accordés à l'Arrondissement des Travaux Publics de Dakar sur le Budget Local pour qu'il puisse : conserver en bon état l'ensemble des ouvrages de protection des corniches.

~ Surveiller de très près tous les symptômes de déformation qui pourraient se présenter et y porter remède dans les meilleurs délais.

.../..

Reboiser les parties de cotes qui s'y présentent  
afin d'éviter le plus possible l'érosion des eaux pluviales.

Rechercher l'origine des eaux qui s'écoulent  
au bas de la falaise de l'Hôpital.

Rechercher, également, si le débit actuel des  
drains du Boulevard Roosevelt ne provient pas d'une fuite  
dans les canalisations d'eau de la ville.

HENRY

Chef du Service  
Temporaire du Plus Grand  
DAKAR

Signé : HENRY

Pierre MERLIN

Chef du Sec de l'Hydraulique de l'A.O.F.

Signé : MERLIN

Paul GADILLET

Directeur Général des Mines  
et de la Géologie

Signé : GADILLET

DAKAR, le 20 Avril 1954.